

## COMMUNE DE LA TABLE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 23 OCTOBRE 2020

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 8  
Procurations : 3

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Table, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Françoise LADOUX, Christiane GIRARD, Clément JACQUEMMOZ, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents excusés :

- Jean CAILLET procuration pour : Chantal PERRAZ
- Patrice CHAPPELLET procuration pour : Claudine PERRIN
- Michel FORAY procuration pour : Clément JACQUEMOZ

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de : Samuel PATY (professeur assassiné)

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout des points suivants :

- 7 Plan de formation mutualisé
- 8 P.L.U.I. (plan local d'urbanisme intercommunal)

#### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 SEPTEMBRE 2020 - (2020.05.01)**

Le compte-rendu du 04 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU, MAILLAGE DE RESEAUX (2020.05.02)**

L'estimation des travaux est de	: 331 000.00 € HT
Financement Agence de l'eau	: 165 500.00 €
Commune	: 165 500.00 €

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau.

#### **3. DELIBERATION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE EN 2021 – (2020-05-03)**

Le Maire rappelle les tarifs appliqués pour 2019/2020.

Actuellement par délibération du 14 novembre 2014 l'abonnement annuel est de 25€, la location annuelle du compteur de 15€.

Par délibération du 15 novembre 2019 le coût du m3 est à 1.20€

Le Maire propose le maintien de cette tarification.

Le conseil approuve à l'unanimité la tarification 2020/2021 (applicable sur la facturation 2021/2022) suivante : abonnement 25€ - Location de compteur annuelle 15€ - prix du m3 d'eau 1.20€

#### **4. DISSOLUTION DU C.C.A.S. – (2020-05-04)**

Le C.C.A.S. est dissous et remplacé par une commission d'action sociale composée d'élus et de d'habitants de la commune volontaires.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Le Maire à dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale.

Date d'effet le 31 décembre 2020.

#### **5. TARIFS CAMPAGNE DE DENEIGEMENT 2020/2021 – (2020-05-05)**

Secteur Les Etelles - Les Curtets

La commune fait chaque année appel à un particulier pour effectuer le déneigement de ce secteur de la commune. Sébastien VEROLLET a transmis son offre de prix pour l'hiver 2020-2021, avec une tarification actualisée :

- Coût horaire de 97€/heure (au lieu de 95€ pour la saison précédente)
- Un forfait fixe de 535€/hiver (au lieu de 525€ pour la saison précédente)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette offre de prix.

#### **6. TRAVAUX AU CIMETIERE – (2020-05-06)**

L'entreprise LEGARE a transmis son devis actualisé.

Les travaux sont prévus printemps 2021

L'entreprise SEB PEINTURE a fourni un devis pour les travaux de réfection et d'embellissement du porche d'entrée du cimetière.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer :

Les travaux de maçonnerie à l'entreprise LEGARE pour un montant de :	22 300.00 € HT
Les travaux de peinture à l'entreprise SEB PEINTURE pour un montant de :	1 260.00 € HT

## **7. PLAN DE FORMATION MUTUALISE – (2020-05-07)**

Afin de permettre aux collectivités de moins de 50 agents d'exprimer leurs besoins en formation, le CDG 73 met en place un Plan de Formation Mutualisé à l'échelle de cinq départements (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie), en partenariat avec les quatre autres CDG concernés.

L'objectif est de transformer les besoins partagés en actions de formation, et permettre ainsi aux agents de se perfectionner et de s'orienter professionnellement.

Le conseil adopte à l'unanimité, le plan de formation mutualisé proposé par le CDG73.

## **8. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – (2020-05-08)**

Au terme de l'article 136 de la Loi n°2014-336 du 24 mars 2014 (Loi ALUR) la commune avait rejeté en 2017 le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Cœur de Savoie.

Ce transfert est de nouveau opéré de plein droit le premier jour de l'année qui suit l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent par délibération dans les 3 mois qui précèdent la date d'échéance (1er janvier 2021).

Le conseil Municipal s'oppose à l'unanimité, au transfert de la compétence urbanisme à de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### **Affaires communales :**

#### ➤ Cloches :

L'entreprise chargée de la maintenance de l'installation lors de la visite annuelle a détecté deux anomalies nécessitant le remplacement de deux moteurs et a établi deux devis. Les réparations seront commandées.

- Moteur volée cloche 4 (angélus) 1606.00 € HT
- Moteur tintement cloche 1 (heure) 947.00 € HT

#### ➤ Eclairage public

Le sondage de la population, pour définir les plages horaires de l'éclairage public est en cours de diffusion.

Les réponses sont à envoyer en Mairie avant : **Le 21 novembre 2020**

### **Cérémonie du 11 novembre 2020** : 11 heures devant le Monument aux Morts

Les modalités du déroulement de la cérémonie seront définies ultérieurement, en respectant les consignes de la Préfecture.

### **Distribution de masques :**

Instauration d'un nouveau **confinement général** à partir de jeudi 29 octobre à minuit et ce pour quatre semaines « à minima ».

En conséquence, la distribution des masques prévue le samedi 31 octobre de 10 heures à 12 heures, annoncée par la presse est **AJOURNEE**.

Le confinement et les gestes barrières doivent être respectés pour limiter la propagation du virus sur le territoire.

### **Colis de Noël**

Les membres du C.C.A.S. seront convoqués le 13 novembre 2020 à 17 heures, pour convenir, en raison de la crise sanitaire, des modalités à adopter pour les colis de Noël.

### **Informations Préfectorales**

#### **Posture Vigipirate**

Niveau Vigipirate sécurité renforcée, risque attentat sur l'ensemble du Territoire National.

### **Informations Municipales**

En raison du congé maladie, depuis le 26 septembre, de la secrétaire de mairie, seules les permanences du Maire et des Adjoints sont assurées.

Le prochain conseil est prévu le 11 décembre 2020 à 18h30.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

